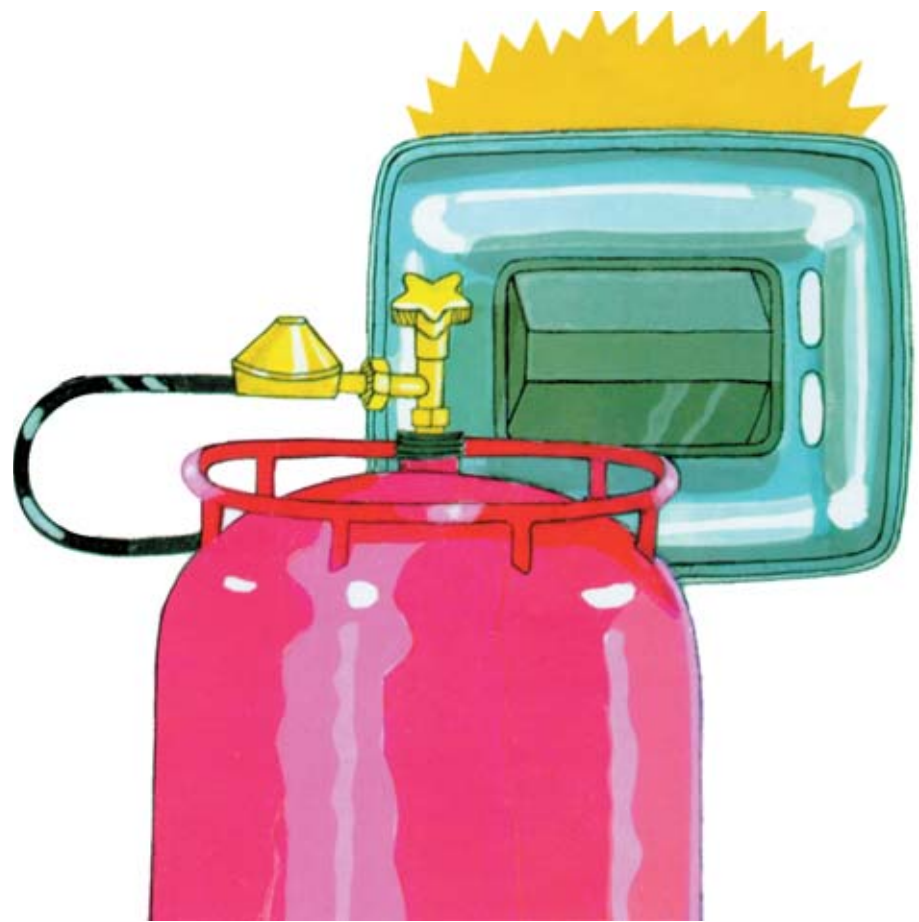


Chauffez-  
vous  
sûrement  
avec un  
radiateur à  
gaz liquéfié...



**suva**pro

Le travail en sécurité

# ... dehors à l'air libre!

**Les radiateurs infrarouges à gaz liquéfié consomment beaucoup d'air de combustion. En cas de manque d'air, il se forme rapidement de l'oxyde de carbone, un gaz toxique, mortel déjà en très faible quantité.**

**Ne négligez donc pas les précautions suivantes:**

1. Placez votre radiateur uniquement à l'air libre, ou dans des bâtiments ouverts en gros œuvre ou des locaux de grandes dimensions bien aérés – jamais dans des baraquements, des cabines de camions ou des caravanes.
2. Disposez le tuyau souple entre la bouteille et le radiateur de telle façon qu'il ne risque pas de s'échauffer et de perdre ainsi son étanchéité.
3. Prenez garde d'éloigner suffisamment votre radiateur infrarouge de tout objet inflammable.
4. Assurez-vous que les indications de pression du radiateur correspondent bien à celles du détendeur. Lors du remplacement d'une bouteille, contrôlez le joint élastique du détendeur. Serrez à fond l'écrou de fixation.



## **Important:**

- Si vous sentez une odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet. N'allumez pas d'allumettes et n'actionnez pas d'interrupteurs électriques. Une petite étincelle suffirait à provoquer une explosion.
- Les gaz propane et butane sont plus lourds que l'air et s'accablent au sol, particulièrement aux endroits les plus bas. Ne placez donc jamais des radiateurs à gaz liquéfié et des bouteilles de réserve dans des caves (risque d'explosion).
- Achetez uniquement des chauffe-eau à gaz portant l'estampille de contrôle SSIGE.



Suva  
Sécurité au travail, secteur chimie  
Case postale, 1001 Lausanne  
Tél. 021 310 80 40-42  
Fax 041 419 59 17 (pour commander)  
Internet [www.suva.ch](http://www.suva.ch)

1<sup>re</sup> édition: 1969

## **Référence**

11021.f (disponible uniquement sous forme de fichier pdf)